

RÉUNION DU 16 JUIN 2022

Ordre du jour :

Demande de subvention dans le cadre du programme des Amendes de Police 2022 ; Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet ; RPQS eau et assainissement ; Décisions Modificatives - budget eau et assainissement ; Admission en non-valeur ; Publication des actes et questions diverses.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2022.

DELIBERATIONS

🚦 Programme des Amendes de police 2022 : demande de subvention

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide dans le cadre du programme des Amendes de police 2022 pour l'achat d'un radar pédagogique mobile et l'installation de panneaux de signalisation aux abords de l'école.

Le coût de ces équipements s'élève à 3 180,83 € HT. Il propose de demander une aide de 2 540,00 €, soit environ 80 %.

Accord du Conseil Municipal.

🚦 Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission au 30 juin de Madame BRASQUIES, agent technique au sein de l'école.

Malgré la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée 2022, il convient de recruter un adjoint technique à temps non complet pour assurer la garderie, la cantine et les temps d'activité périscolaire car les effectifs sont quasi stables : 58 enfants inscrits pour septembre dont 23 dans la classe de maternelle.

Ce poste de 17h05 hebdomadaires (temps de travail annualisé) sera créé au 1^{er} septembre pour l'année scolaire 2022/2023.

Accord du Conseil Municipal.

🚦 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le rapport de l'année 2021 a été établi. Il est désormais public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Rapport adopté par le Conseil Municipal.

*** Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2021**

Les exigences sont identiques que celles présentées ci-dessus. Le rapport est également consultable sur le même site.

Adoption du rapport par le Conseil Municipal.

✚ Décisions Modificatives n°1-2022 - Budget Eau et Assainissement

Écritures budgétaires sur le budget Eau et Assainissement.

Accord du Conseil Municipal.

✚ Admission en non-valeur – Budget Eau et Assainissement

Admission en non-valeur de la somme de 4,20 € sur le budget Eau et Assainissement.

Accord du Conseil Municipal

✚ Adoption de la publication des actes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ordonnance et un décret du 07 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Les communes de moins de 3 500 habitants doivent délibérer sur les modalités de cette publicité : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Il propose au Conseil Municipal que la publicité des actes de la commune soit réalisée par publication papier, ces actes sont maintenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite. Par ailleurs, la liste des délibérations sera publiée sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit chaque séance du conseil municipal.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Enfouissement des réseaux aux Planquettes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le devis du Syndicat Départemental d'Electrification pour l'enfouissement des réseaux aux Planquettes s'élève à 4 740 €, dont 50 % serait à la charge de la commune en cas de réalisation des travaux.

▪ Éclairage public :

Test en cours pour l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h sur tout le territoire de la commune, hors zone d'activités.

L'économie d'électricité est estimée à environ 5.000 € pour l'année.

▪ Videoprotection de la ZA des Camps :

Videoprotection installée à la Zone des Camps. Nomination des 3 référents Mairie : JL FRESQUET, S. ROUCHET, L. TRIN.

▪ Projet Institut de beauté - Mme RHODES :

Madame RHODES a informé Monsieur le Maire de sa décision de ne pas acquérir le terrain rue Louis Maffre sur lequel elle souhaitait construire son institut de beauté.

▪ Terrain Maison Puech :

Monsieur le Maire a été contacté par un porteur de projet pour l'acquisition du terrain de la Maison Puech (démolition de la maison à charge de la commune).

Il convient de décider du prix de vente du terrain : proposition d'un prix de vente de 20€ HT.

▪ **Taxe d'aménagement :**

Monsieur le Maire a été interpellé par un artisan qui souhaite construire un bâtiment au Parc d'Activités et qui souhaite être exonéré de la taxe d'aménagement. Monsieur le Maire rappelle que le taux minimum de 1 % est instauré sur cette zone et que les propriétaires des bâtiments déjà existants ont payé cette taxe, il ne donnera donc pas une suite favorable à cette demande.

▪ **Personnel communal :**

- Christian PUECH assurera le remplacement de Sylvain GIBERT pendant son congé paternité pour une durée d'un mois entre le 15 juillet et le 15 août.
- L'offre d'emploi pour le remplacement de Céline MAURY pendant son congé maternité va être diffusée prochainement (poste à pouvoir au 1^{er} septembre).

▪ **Voirie :**

- Demande de création d'un passage piéton devant la future boucherie GUIBERT.
- Discussion en cours avec le Conseil Départemental pour le test d'un « tourne à gauche » sur la RD920 vers la route de Cances.

▪ **Implantation des futurs PAV :**

Après rencontre sur place avec l'organisme en charge de l'implantation des futurs PAV, celui envisagé à Teissonnières ne pourra être installé (pente trop importante), il sera conservé sur le délaissé des Planquettes à l'emplacement actuel.

TOUR DE TABLE

- Coupure d'électricité lors du Marché du Pays Vézien : voir pour modifier le câblage ou souscrire un abonnement plus puissant.
- Projection gratuite du film le Buron de Léo Pons le 1^{er} juillet à 20h30 au Foyer.
- Vitesse excessive des véhicules route de Cances et rue de Lafon.